



Centre des Politiques  
de la Terre

SciencesPo  
LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE  
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



# CLIMATE JUSTICE NOW

## Les justices au cœur de la transition sociale et écologique des territoires

*JOURNÉE (IN)JUSTICES ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES*

> **Lundi 5 décembre 2022**

**Amphithéâtre  
Leroy-Beaulieu**  
27 rue Saint-Guillaume  
Paris 7<sup>e</sup>

**Contact**  
[centredespolitiquesdelaterre@gmail.com](mailto:centredespolitiquesdelaterre@gmail.com)

Cette journée bénéficie du soutien apporté par l'ANR et l'État au titre du programme d'Investissements d'avenir dans le cadre du LABEX LIEPP (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02) et de l'IdEx Université Paris Cité (ANR-18-IDEX-0001) dans le cadre du contrat CIVIC ACT 2.



Ce document de travail a été corédigé par la société Codexa ([www.codexa.fr](http://www.codexa.fr)) et le *Centre des Politiques de la Terre*.

Si vous souhaitez citer ce document de travail :  
(2023), « Les justices au cœur de la transition sociale et écologiques des territoires : Journée (in)justices environnementales et climatiques, Compte-rendu synthétique de la journée d'études du lundi 05 décembre 2022 », *Centre des Politiques de la Terre*, 46 pages.



# **Les justices au cœur de la transition sociale et écologiques des territoires**

**JOURNÉE (IN)JUSTICES ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES**

**Compte-rendu synthétique  
de la journée d'études  
du lundi 05 décembre 2022**

au Laboratoire Interdisciplinaire  
d'Évaluation des Politiques Publiques  
(LIEPP, Sciences Po)

Journée d'études soutenue par l'ANR et l'État au titre du programme d'investissements d'avenir dans le cadre du LABEX LIEPP (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02) et de l'IdEx Université Paris Cité (ANR-18-IDEX-0001) dans le cadre du contrat CIVIC ACT 2.



Introduction	4
<b>Richesse de l'action collective dans la transition</b>	<b>6</b>
Intervenant-e-s : <b>Camille Arnodin</b> (directrice d'études qualitatives), <b>Charles Aurouet</b> (Chargé de mission de la ville de Paris), <b>Léa Billen</b> (LAVUE, Université Paris Nanterre), <b>Élisabeth Lehec</b> (Chargée de mission à la ville de Paris), <b>Hugo Rochard</b> (LADYSS, Université Paris Cité)	
Discutante : <b>Laurence Granchamp</b> (MCF, Université de Strasbourg)	
<b>La démocratie locale aux prises avec la crise climatique</b>	<b>21</b>
Intervenant-e-s : <b>Laurent Monnet</b> (maire adjoint de la ville de Saint-Denis, Président de l'ALEC), <b>Thomas Lamarche</b> (LADYSS, Université Paris Cité), <b>Sylvain Raifaud</b> (élu conseiller à la ville de Paris), <b>Stéphane Vincent</b> (Délégué général de la 27 <sup>ème</sup> région)	
Discutante : <b>Léa Billen</b> (LAVUE, Université de Nanterre)	
<b>Enjeux de justices et inégalités sociales, environnementales et climatiques</b>	<b>30</b>
Intervenant-e-s : <b>Nathalie Blanc</b> (LADYSS, Université Paris Cité), <b>Jean Chiche</b> (CEVIPOF, Sciences Po), <b>Laurence Granchamp</b> (MCF, Université de Strasbourg), <b>Éloi Laurent</b> (OFCE), <b>Samuel Rufat</b> (CY Cergy Paris Université)	
Discutante : <b>Caroline Gallez</b> (LVMT, Université Gustave Eiffel)	
<b>Regards croisés sur quatre territoires engagés dans la transition</b>	<b>39</b>
Intervenant-e-s : <b>Diego Antolinos-Basso</b> (CEVIPOF-Médialab, Sciences Po), <b>Nathalie Blanc</b> (LADYSS, Université Paris Cité), <b>Jean Chiche</b> (CEVIPOF, Sciences Po), <b>Caroline Gallez</b> (LVMT, Université Gustave Eiffel), <b>Éléonore Genest</b> (LIEPP, Sciences Po)	



## INTRODUCTION

**Nathalie Blanc** souhaite la bienvenue aux participant-e-s et précise que cette journée est avant tout dédiée au travail collectif et au débat - raison pour laquelle celle-ci a été organisée sous forme de tables rondes afin de traiter de la problématique non résolue du lien entre actions collectives & actions publiques au sein d'un contexte de bouleversements environnementaux.

Cette journée est organisée à la suite d'un long travail de recherche articulé autour d'une première enquête réalisée en 2013 - CIVIC ACT 1- et d'une deuxième enquête en 2019 - CIVIC ACT 2.

**Nathalie Blanc** est directrice de recherche au CNRS, et directrice du Centre des Politiques de la Terre, un institut de recherches interdisciplinaires sous les tutelles de l'université Paris Cité, de l'institut de physique du globe de Paris et de Sciences Po. Son approche porte sur la notion d'habitabilité et les limites planétaires. Cette démarche permet d'intégrer différentes disciplines scientifiques – les sciences naturelles et expérimentales avec les sociales et humaines – dans des problématiques communes et d'interroger la manière de faire coexister en société neuf voire dix milliards d'êtres humains. Il s'agit ainsi d'analyser l'évolution des rapports des êtres humains avec ce qu'ils ont considéré un peu trop longtemps comme un simple décor, ce alors que la croissance des inégalités fait l'objet d'avertissements quotidiens.

Face à ces chantiers colossaux, le monde académique apparaît comme peu préparé : les échanges avec la société civile et les politiques publiques paraissent difficiles à mettre en œuvre. L'enjeu est de penser les conditions matérielles de l'habitabilité en lien étroit avec les politiques publiques et les asymétries qu'elles peuvent produire. La manière dont sont établies les inégalités sociales et environnementales dans les territoires va de plus en plus être mise à l'épreuve par les adaptations au changement climatique. À titre d'exemple, une ville comme Amsterdam a introduit les limites planétaires dans ses politiques publiques.

Il s'agit donc de s'interroger sur la manière dont les bouleversements environnementaux redessinent les trajectoires des territoires, lesquelles et en fonction de quoi. Ces bouleversements sont notamment urbains.



Selon le dernier rapport du GIEC, plus de la moitié des habitant·e·s de la planète résident au sein de zones, soit la majorité de la population mondiale. Ce que l'on appelle ville aujourd'hui n'est que très partiellement représentée par la notion de « ville » dans le contexte européen. Les effets des bouleversements climatiques sont perçus de manière disproportionnée par les urbains. Lorsque la prise en compte de la nécessité d'adaptation au changement climatique est limitée par ailleurs, les impacts sont ressentis massivement par les populations les plus vulnérables.

Dans ce contexte, des initiatives citoyennes visant à une meilleure adaptation et à une action collective portent notamment la promotion des rôles des intermédiaires et des espaces multiples pour la gouvernance avec l'idée de promouvoir des échelles nouvelles de prise de décision. Peuvent exister aussi des réseaux transnationaux d'action pour les autorités locales. Paris fait par exemple partie du C40 pour l'adaptation des villes et la lutte contre le dérèglement climatique.

La problématique est donc d'appréhender de quelles manières l'action collective et l'action publique peuvent travailler conjointement afin de répondre aux défis soulevés par les bouleversements environnementaux en lien avec les enjeux de justice sociale.



## RICHESSE DE L'ACTION COLLECTIVE DANS LA TRANSITION

Intervenant-e-s : **Camille Arnodin** (directrice d'études qualitatives),

**Charles Aurouet** (Chargé de mission de la ville de Paris), **Léa Billen** (LAVUE, Université Paris Nanterre), **Élisabeth Lehec** (Chargée de mission à la ville de Paris), **Hugo Rochard** (LADYSS, Université Paris Cité)

Discutante : **Laurence Granchamp** (MCF, Université de Strasbourg)

**Laurence Granchamp** propose un premier tour de table à titre d'introduction en demandant à chacun-e d'indiquer quel type d'action collective est mis en œuvre dans les initiatives accompagnées dans le cadre de leurs fonctions ou de leur recherche.

**Charles Aurouet** est chargée de mission à la ville de Paris au sein du Service Politique de la ville à la DDCT (Direction de la Démocratie Citoyenne et des Territoires). Il est en charge d'animer le volet HABITER du contrat de ville 2015-2023 sur les aspects relatifs au renouvellement urbain, à l'habitat, et à la transition socio-écologique dans les quartiers populaires. Ses missions sont d'apporter son expertise et d'accompagner les équipes de développement local, de mobiliser les politiques publiques de « droit commun » en faveur des quartiers prioritaires, et de favoriser une participation accrue des habitant-e-s. Son travail est d'aller voir tou-te-s les politiques pour rappeler l'existence des inégalités dans les territoires et notamment celles environnementales et de santé environnementale de plus en plus prégnantes. Il est l'interlocuteur des directions, des partenaires institutionnels et associatifs sur ces thématiques et les dispositifs transversaux qu'il peut piloter (Gestion Urbaine de Proximité, enveloppes financières etc.).

Le service politique de la ville à Paris est composé de dix équipes de développement local avec des « antennes locales » situées dans les quartiers prioritaires. Elles travaillent en proximité et en lien avec l'ensemble des acteur-ric-e-s du territoire. Elles mènent des actions dans différents domaines pour renforcer les politiques publiques telles que l'emploi, l'accès aux droits, l'éducation, la santé, l'amélioration du cadre de vie etc.

Il évoque l'apparition d'un nouvel élément dans le paysage institutionnel « de la Politique de la ville » à savoir, la notion de transition écologique. Plusieurs études montrent que les périmètres concernés par la géographie prioritaire correspondent aussi à des zones de forte vulnérabilité et de fragilité environnementales.



Une des contraintes évoquées est la difficulté à mobiliser l'ensemble des publics composant les quartiers prioritaires et notamment les publics les plus éloignés de ces questions. **Charles Aurouet** fait notamment part d'une limite dans l'action des services de la ville : ces derniers travaillent énormément avec les associations mais peu avec les collectifs parce qu'il est difficile de repérer ces derniers et d'identifier toutes les initiatives locales. Les relations se nouent surtout avec des collectifs qui connaissent l'action de la ville, qui ont une certaine confiance et qui vont aller d'eux-mêmes vers les services. Les équipes de développement locales travaillent en direction des familles modestes. Pour les sensibiliser sur l'alimentation durable par exemple, nous nous appuyons sur des actions telles que les ateliers de cuisine. Les questions d'environnement, d'accessibilité à une alimentation durable etc. sont ainsi abordées de manière concrètes. La mobilisation des publics se fait aussi en lien avec les gardien-ne-s d'immeuble, des groupes de locataires ou les bailleurs sociaux.

Autre exemple, toujours sur le sujet de l'alimentation, une association comme V.R.A.C (Vers un Réseau d'Achat en Commun) travaille avec les centres sociaux pour constituer des groupements d'achat, mener des épiceries éphémères ou des concours de cuisine. Cette coopération entre acteur-ric-e-s permet de combiner différentes compétences sociales et alimentaires afin de créer une richesse collective et avancer sur ces sujets.

Il existe aussi des initiatives citoyennes soutenues par la ville pour faire connaître les ressources et les lieux engagés sur les questions de transition socio-écologique comme l'Écoplan dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

**Camille Arnodin** précise qu'elle a été conviée à cette journée en tant que responsable d'une étude menée pour la ville de Paris - en partenariat avec l'Institut Paris Région, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et la 27<sup>e</sup> Région - dont l'objectif était d'explorer des initiatives les initiatives citoyennes contribuant à créer de la solidarité de proximité. Trois initiatives parisiennes devaient être étudiées dans ce cadre : une initiative née en quartier QPV (Quartier Politique de la Ville), une initiative née pendant la crise du Covid-19 et enfin une initiative dans le quartier du 14<sup>e</sup> arrondissement - déjà bien connue des services de la ville, la République des Hypervoïsin. Il s'agissait également d'examiner le rôle possible des collectivités vis-à-vis de ces initiatives.



Il existe effectivement beaucoup d'initiatives qui demeurent inconnues des institutions, restant sous les radars, notamment des initiatives menées au sein des immeubles, au moyen de groupes *WhatsApp*, etc.

La première initiative étudiée, l'ASYN (association Ste Yves Nouvelle) dans le 14<sup>e</sup>, est née pendant la pandémie de Covid-19 dans la Cité du Souvenir. Il s'agit d'une résidence de cent-quatre-vingt logements créés par l'Abbé Keller et destinée à venir en aide aux familles désœuvrées par la grippe espagnole et la Première guerre mondiale, regroupant aujourd'hui un certain nombre de personnes qui étaient pour beaucoup nées dans cette résidence et qui ont voulu recréer le système d'entraide qu'il-elle-s avaient connu enfant afin d'aider notamment les personnes âgées et/ou isolées pendant le premier confinement lié à la crise du Covid-19.

La deuxième initiative étudiée est une organisation d'entraide entre familles gérée par deux mères de famille dans un quartier populaire de la ville du nord du 17<sup>e</sup> arrondissement. Cette initiative avait permis de tisser beaucoup de liens en amont de la crise sanitaire qui ont été activés pendant la période du Covid-19. Cet exemple montre que la problématique environnementale ne doit pas forcément être abordée de manière frontale en particulier dans les quartiers populaires de la ville parce que cette approche ne fonctionne pas dans ce type de contexte. Les initiatives citoyennes produisent avant tout beaucoup d'effets en termes de sortie de l'isolement, d'émancipation des femmes et de sentiment de reconnaissance.

Enfin, dans le dernier exemple, la République des Hypervoïns relève des expériences menées pour la transition et d'autres qui sont porteuses de bien-être pour les personnes impliquées et génèrent de la confiance dans le territoire, à différentes échelles.

**Léa Billen** est doctorante en géographie et travaille depuis 2018 - dans le cadre de sa thèse - sur des initiatives citoyennes écologistes en quartier populaire, plus particulièrement dans trois quartiers populaires en France. Elle précise qu'elle a suivi ces initiatives et qu'elle ne les a pas accompagnées, qu'elle a uniquement enquêté sur leurs modes d'action et sur les motivations qui conduisaient les membres de ces organisations à s'y insérer.

Le premier groupe qu'elle a suivi est constitué autour d'un tiers-lieu à Vaulx-en-Velin - tiers-



lieu qui ne prend pas ce nom mais en a les attributs (ce qui est souvent le cas dans les initiatives citoyennes en quartier populaire). Il s'agit de la Maison pour agir dont les locaux sont situés au rez-de-chaussée d'un bâtiment de la cité des Noirettes. Elle est animée par une association écologiste lyonnaise en collaboration avec un bailleur social. Ce lieu est dédié à l'accompagnement des initiatives citoyennes habitantes dans le quartier mais aussi à l'échelle de la ville. Il a pour vocation d'offrir des ressources, gravitent donc autour de cette Maison pour agir des initiatives plus ou moins ambitieuses allant de l'atelier tricot, cuisine à l'organisation d'un festival annuel en passant par un groupe d'achat de produits en vrac.

La deuxième initiative étudiée dans le cadre de cette thèse se trouve à Saint Denis. Il s'agit d'une régie de quartier. Ces régies sont assez méconnues mais elles constituent des structures d'insertion ayant vocation à s'ancrer dans la gestion du cadre de vie, de favoriser la participation des habitant-e-s dans l'appropriation et l'entretien du quartier. Il existe un mouvement assez général dans les régies de quartier d'écologisation du cadre de vie mais qui ne s'apparente pas à du verdissement comme dans le cas des emplois verts. Il s'agit d'un projet politique à travers des actions très concrètes. La régie de Saint-Denis a ainsi mis en place un vide-greniers qui en fait s'apparente à une ressourcerie - un lieu ouvert deux fois par semaine pour dépôt et une revente d'objets à tout petit prix. La régie a également un projet à venir de réparation d'objets et elle effectue par ailleurs du ramassage de cartons et cagettes, d'encombrants pour faire de la revalorisation d'une partie de ces déchets collectés. Les cartons et cagettes sont revalorisés localement et les encombrants sont triés pour être valorisés au vide-greniers, le tout constituant une filière locale de revalorisation des déchets permettant de réancrer la transition écologique à l'échelle du quartier.

La troisième initiative se situe dans le quartier de la Roseraie au sud d'Angers, comptant plus de vingt-mille habitant-e-s. **Léa Billen** y a suivi un événement de sensibilisation à l'agriculture paysanne qui s'est déroulé sur la place principale du quartier et qui a réuni deux mondes qui ne se parlaient pas. Cet événement était organisé par une inter-association du quartier réunissant des associations très diverses du point de vue des thématiques saisies comme de leur radicalité politique, en partenariat avec un syndical agricole alternatif, la Confédération Paysanne. Ces deux mondes se sont rencontrés dans le quartier avec des suites plus ou moins



réussies mais une première rencontre a permis d'imaginer des visites de fermes ou encore la participation à certaines grandes luttes environnementales de la région.

**Hugo Rochard** est doctorant en géographie et environnementaliste de formation, il est spécialisé sur le sujet de la renaturation urbaine. Il a suivi dans le cadre de sa thèse plusieurs initiatives portant sur des actions de renaturation en ville : haies bocagères à Massy, micro-forêts urbaines à Paris et jardins de pluie à New York.

À propos du projet de micro-forêts à Paris, il s'agit d'un collectif ayant émergé dans le cadre du budget participatif 2016 de la ville de Paris autour d'une ou deux personnes, à commencer par un parisien d'origine italienne. Ce projet a recueilli un grand nombre de votes du budget participatif et s'est concrétisé par une première micro-forêt qui a vu le jour sur un talus du boulevard périphérique. Ce projet présente un caractère très novateur avec l'application d'une méthode japonaise de renaturation nommée *Miyawaki*. Trois sites pilotes ont été plantés autour du périphérique. L'un de ces sites se situe en quartier populaire dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Cet exemple est intéressant quant à la manière dont un collectif s'est implanté sur le territoire parisien, a proposé une nouvelle méthode et l'a expérimenté en recherchant à faire participer les habitant-e-s à la réalisation.

Le deuxième collectif étudié se trouve à Massy, il a réalisé une plantation de haies bocagères avec une vocation sociale très forte. Cette initiative est née à Massy dans le contexte d'une municipalité alors très peu écologisée en 2015 - là encore autour de deux personnes qui n'étaient pas spécialistes des problématiques environnementales. Ce collectif a interpellé la mairie et a demandé des permis pour des projets de haies bocagères composées de plantes locales - avec là encore plusieurs initiatives dans des quartiers populaires. Le projet a l'ambition de faire pousser des plantes comestibles, il s'agit là aussi d'un projet écologique fort, valorisant la biodiversité en ville.

Enfin, le troisième collectif se situe à New York et est installé depuis 2006. Il s'agit d'une association à Brooklyn située dans un quartier extrêmement pollué de manière historique par plusieurs entreprises comme Exxon avec des industries de transformation de charbon en pétrole. Le canal local est en particulier extrêmement pollué. Cette initiative vise à créer des espaces de biodiversité en lien avec les habitant-e-s dans un quartier extrêmement industriel



et mixte mais en voie de gentrification. Ce collectif a investi des formes de jardins de pluies consistant en des plantations de micro-jardins sur les trottoirs permettant ainsi de capter les eaux de pluie et de ruissellement afin d'éviter des pollutions supplémentaires dans le canal.

**Élisabeth Lehec** est chargée de mission à la ville de Paris, elle travaille sur l'articulation entre actions citoyennes, actions publiques et rôles des chercheur-se-s au sein de la direction de la transition écologique et du climat de la ville de Paris. Cette direction, créée depuis janvier 2022, est chargée de planifier la transition écologique à la ville de Paris et regroupe un certain nombre d'expertises (climat, qualité de l'air, eau, énergie, évaluation environnementale). Dans cette direction est élaborée une partie des grands documents stratégiques sur l'environnement. **Élisabeth Lehec** appartient au pôle résilience, recherche et innovation qui vise à renforcer les liens de la ville avec les chercheur-se-s travaillant sur la transition écologique.

Deux projets (entre autres) sont en cours qui cherchent à transformer la façon dont la ville appréhende la question des classes populaires dans la transition écologique : le premier porte sur la stratégie de résilience de la ville de Paris et le second sur le montage d'un partenariat avec le GREC francilien.

S'agissant de la stratégie de résilience, il s'agit d'un document institutionnel mais qui se veut collectif. Un poste a été dédié à la résilience à la ville de Paris entre 2015 et 2018 - grâce à un financement de la fondation Rockefeller - pour faire le lien entre enjeux sociaux et environnementaux, une manière ainsi de répondre aux crises diverses. La création de ce poste a permis d'aboutir à une première stratégie de résilience. La résilience est définie comme la capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'une ville à faire face pour s'adapter quels que soient les types de crises qu'il-elle-s subissent.

Dans une approche critique, on pourrait considérer que la résilience n'est qu'un nouvel avatar du vocabulaire institutionnel pour montrer que l'on agit sur la crise environnementale en cours. Néanmoins, l'intérêt de cette stratégie, en comparaison d'autres plans de la ville de Paris, est d'essayer de faire un pas de côté par rapport aux grands documents sectoriels et remettre la question sociale et des inégalités au cœur de la planification environnementale.



Cette stratégie comprend un pilier de formation des habitant-e-s et de développement de la solidarité, un pilier infrastructures et un dernier pilier de gouvernance et d'ouverture à des partenariats renforcés avec d'autres collectifs. L'idée de cette stratégie est de mener des projets pouvant répondre à différents enjeux sur les territoires. On peut ainsi citer les projets de cours « oasis » dans les écoles – débitumisation, végétalisation des cours à destination des écolier-e-s mais aussi de façon à en faire des îlots de fraîcheur à destination des habitant-e-s du quartier le week-end. Le 19 octobre 2022, jour de lancement de la refonte de la stratégie de résilience, a été organisée une série d'ateliers dont un sur la solidarité avec les publics vulnérables. Le défi est de trouver des manières de garantir que ce document soit effectivement coconstruit avec les habitant-e-s du territoire alors que la nouvelle stratégie doit être votée début 2024 - cela représente donc un délai très contraint pour réaliser de la concertation et créer du collectif.

Un deuxième volet porte sur un travail mené depuis quelques mois avec le GREC (Groupe régional d'expertise sur le climat) francilien pour l'élaboration de carnets de connaissance à destination des services de la ville. C'est un projet de collaboration avec les chercheur-se-s partant du principe que les services opérationnels sont composés d'ingénieur-e-s qui n'ont pas le temps de prendre connaissance de tous les travaux de recherche produits. Ce partenariat doit donc permettre de faire infuser les résultats de recherche dans les politiques sectorielles. L'enjeu est ici de collecter les besoins des différentes directions de la ville pour les faire remonter. Quatre thématiques de carnet sont définies, dont celle de la participation des classes populaires à la transition. L'adhésion des classes populaires est recherchée par les services de la ville, souvent pour leur faire appliquer divers gestes (consignes de tri ou autres injonctions diverses). L'idée est de se servir de ce carnet pour envisager la participation des classes populaires sur un spectre plus large, en tenant compte de leur mode de vie, capacités, en s'appuyant sur un diagnostic partagé. Ce sont des enjeux complexes, sachant que les agents n'ont pas tous les mêmes préoccupations en fonction de leurs missions ; les chercheur-se-s peuvent parfois se demander pourquoi la ville cherche à impliquer les classes populaires alors ce ne sont pas les principales émettrices de gaz à effet de serre, ou avoir des cadres théoriques différents. Ce travail est donc un travail de mise en dialogue qui demande beaucoup de temps.



**Hugo Rochard** revient à l'exemple des micro-forêts à Paris. L'action publique a tendance à évoquer des solutions fondées sur la Nature, ce qui est un vocabulaire en décalage avec celui des initiatives citoyennes. Pour beaucoup de ces associations, la question est avant tout de trouver des réponses concrètes. Leurs relations avec les services de la ville sont complexes, oscillant entre collaboration et partenariats, y compris financiers (quatre-vingt-mille euros ont été attribués par la ville de Paris à ce projet), ainsi que sur le plan matériel, juridique et symbolique. La ville comme les associations communiquent au sujet de ces partenariats, le projet de micro-forêts a ainsi constitué un enjeu fort au moment de la réélection d'Anne Hidalgo en 2020.

Les collectifs sont de plus en plus en demande d'autonomie pour bénéficier d'un apprentissage en dehors du cadre de l'action publique parce qu'entre autres, l'action publique a sa propre réglementation et sa manière de traiter les problèmes. À Paris, de nombreux services interviennent, ils sont très sectorisés. Sur ce projet sont ainsi intervenus le service de l'arbre (intégré aux espaces verts) et le service de la voirie appartenant à autre ensemble. La ville a enfin son propre agenda lié au mandat des politiques. Les liens sont donc complexes et révèlent des incompatibilités entre des logiques d'acteur-riche-s et des logiques d'actions. Les intérêts peuvent être convergents comme divergents.

Le projet de micro-forêts émerge dans le cadre du budget participatif qui représente à l'époque un cadre assez innovant. Ce collectif est chargé d'expérimenter la méthode *Miyawaki* qu'ils ont repéré sur les réseaux sociaux et qui est importée du Japon. Un membre du collectif s'est d'ailleurs rendu au Japon pour en savoir plus. Lorsque l'on présente son projet sur la plateforme du budget participatif, il faut chiffrer son projet et apporter des précisions sur sa localisation. Étant donné le peu de foncier disponible à Paris, l'idée était d'investir des lieux délaissés, en l'occurrence les talus du périphérique. Il est apparu à cette occasion que les plantations réalisées jusque-là sur ces talus par la ville étaient assez aléatoires, les agents plantant souvent des arbres sur les talus lorsqu'ils ne savaient pas où les planter ailleurs. Dans ce projet, l'association choisit les essences avec les services et elle est chargée de mobiliser les habitant-e-s. Pour planter une micro-forêt, il faut compter 500m<sup>2</sup> de surface et environ mille arbres à planter, ceci nécessite donc une main-d'œuvre



nombreuse - l'objectif étant d'impliquer les habitant-e-s à proximité.

Ce projet a connu quelques frictions. Le collectif imagine que les micro-forêts seront gérées de manière souple pendant trois ans avec un faible désherbage et une action participative, alors que les agents techniques ne le voient pas de cette manière car il est hors de question pour eux-elles de laisser un espace non géré. Or, le projet de l'association est justement de laisser un espace dédié à la biodiversité en libre évolution, alors que de l'autre côté l'action publique refuse cette idée. Le problème n'est d'ailleurs toujours pas complètement résolu à l'heure actuelle puisqu'il n'a toujours pas été déterminé comment les micro-forêts seront gérées à l'issue des trois premières années. La mairie de Paris a de son côté intégré les micro-forêts et la méthode *Miyawaki* dans son plan arbre et envisage la plantation de trois autres sites mais qui seraient cette fois gérés par la ville.

On observe donc des relations complexes mais aussi des ruses entre les deux types d'acteur-ric-e-s. Le collectif avait le projet de s'autoformer et a donc continué à planter des micro-forêts en dehors de la ville de Paris. La ville de Paris en a pour sa part profité pour en faire de la communication. Anne Hidalgo est venue assister à une plantation et en a profité pour communiquer dans le cadre de sa campagne électorale. Il s'avère que l'équipe d'Anne Hidalgo a demandé au collectif de publiquement soutenir sa campagne - ce que ce dernier a refusé. La relation est donc réellement complexe, sachant que sans l'aide des institutions aucune micro-forêt n'aurait probablement vu le jour.

**Laurence Granchamp** propose de poursuivre le débat en s'interrogeant sur les facteurs favorisant l'action en commun et comment s'articule action collective et action publique.

**Camille Arnodin** fait part de plusieurs grands enseignements apparus durant son enquête :

- La présence d'initiateur-ric-e-s moteur-trice-s souvent motivé-e-s et optimistes. L'optimisme entraîne de nombreuses personnes derrière ces initiateur-ric-e-s, des personnes qui n'osaient pas se lancer ou pensaient que ce n'était pas possible. Tout élément permettant d'informer sur le fait que ces initiatives sont possibles est un facteur moteur. Nombreux sont les gens qui pensent qu'il n'est pas possible d'aller faire connaissance avec son voisin. Il faut donc une étincelle ou une initiative de départ. Il peut s'agir d'un simple événement comme la fête des voisins. Les prétextes



à rencontre sont nombreux mais pour que l'initiative soit durable, la création de liens au long cours est ensuite nécessaire.

- La présence d'institutions ressources pour faciliter : par exemple, la maire de 14<sup>e</sup> dit être « autorisante ». Cela peut paraître simple mais laisser faire et accepter de faire confiance est essentiel au développement de telles initiatives. Ces institutions peuvent être des mairies comme des équipes de développement local ou des équipes DSU en quartiers politiques de la ville.
- Les personnes qui montent des initiatives citoyennes ne sortent pas de nulle part et sont souvent très outillées. S'agissant du budget par ailleurs, un collectif ne recueillera pas de votes s'il ne s'appuie pas sur un très bon réseau pour communiquer sur son projet. Cela crée une inégalité qui peut être compensée par l'institution. C'est déterminant pour les enjeux de transition. Ceux-celles qui portent ces projets sont souvent des profils engagés, convaincus et cultivés. À l'inverse, il est difficile de porter de tels projets quand on n'a pas tous ces outils. Certains quartiers, comme le 14<sup>e</sup> arrondissement, sont souvent en voie de gentrification et il faudrait éviter que ces projets participent à accélérer cette gentrification. Or, c'est souvent le cas avec tout projet participant à un embellissement. Il faut ainsi souligner que certains projets peuvent réellement accélérer les inégalités sociales tout en contribuant à la transition écologique.
- Des occasions pour se rencontrer et pouvoir faire ensemble : là encore, l'action publique joue un rôle. Pour un simple repas partagé dans un quartier, une autorisation de la ville est nécessaire. Il n'est pas possible de se réunir dans l'espace public si l'on n'est pas constitué en association. La question est donc de laisser des espaces aux réunions hors cadre associatif, sachant que la constitution d'une association est plus complexe qu'on ne le pense : des procédures administratives sont nécessaires, il faut élire un bureau ce qui fait émerger des mécaniques de pouvoir, trouver des adhérents...
- Une répétition du faire ensemble et une régularité des actions dans la durée, ce qui implique une logistique, des outils, des autorisations, des espaces pour faire, etc. Pour



des jardins partagés par exemple, il faut disposer d'outils adaptés, d'un accès à l'eau, organiser l'entretien des espaces, etc. Par exemple, dans le cas des cours « oasis » - initiative de la mairie de Paris pour ouvrir les cours de certaines écoles aux habitant·e·s le samedi et créer des îlots de fraîcheur -, les habitant·e·s ne sont pas forcément informé·e·s de l'existence de l'initiative et il faut aussi une pédagogie autour de l'initiative pour que cette dernière fonctionne.

- L'envie de faire partie d'un récit collectif, d'œuvrer pour des propositions reconfortantes comme l'idée de renouer avec la terre ou de gratuité en tant qu'alternative au capitalisme dominant. Ces projets existent mais leur point d'entrée n'est pas vraiment la transition environnementale. Elle est surtout le fait de pouvoir se réunir, de faire ensemble de manière conviviale. C'est par la suite qu'il est possible de travailler sur les questions environnementales. La thématique du zéro déchet par exemple ne fonctionne pas du tout auprès des populations des quartiers populaires si elle n'est pas amenée progressivement. Il est enfin essentiel de faire connaître, diffuser et valoriser.

**Charles Aurouet** explique que l'articulation des politiques publiques - entre stratégie de l'institution et application des différents documents cadres - représente une forte contrainte pour le travail des services sur le terrain. Cette articulation est nécessaire dans le temps politique mais il est également important de pouvoir considérer la temporalité opérationnelle d'une réelle mise en œuvre des actions concertées avec les citoyen·nes. Ces différentes temporalités créent de très fortes difficultés pour les acteur·rice·s opérationnel·le·s au quotidien. Il est de plus en plus question d'« aller vers » et de concertation. Ce principe est tellement devenu un objectif qu'il est repris systématiquement, amenant les services à sur-solliciter les habitant·e·s - ce qui peut s'avérer contreproductif - plutôt que de les solliciter au bon moment. Sur le terrain, il est plus efficace de s'appuyer sur des actions locales concrètes existantes. Les réunions informelles seront souvent plus productives que les réunions publiques officielles. La conciliation représente une éternelle difficulté, et **Charles Aurouet** explique rester vigilant sur la forme lorsqu'on lui demande de réaliser une nouvelle concertation dans les quartiers populaires à l'occasion de la révision d'un « plan » (plan local



d'urbanisme, plan climat, plan mobilité, etc.). Cette concertation est cependant positive.

Un facteur essentiel est le rétablissement du lien de confiance entre habitant·e·s des quartiers populaires et service public. Il existe un éloignement entre l'institution et ces quartiers et cette confiance passe par le renforcement de la présence des services dans les quartiers. Renouer le lien prend beaucoup de temps alors qu'il en faut en revanche très peu pour le défaire.

Les associations, les bailleurs sociaux sont des acteur·rice·s clés dans le développement d'actions de proximité. À titre d'exemple, dans les projets menés à travers la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP : démarche spécifique de diagnostic et de coopération de la Politique de la ville), les équipes de développement local rassemblent différent·e·s partenaires. La communication et la compréhension mutuelle des enjeux du territoire entre les différents services (jardin, voirie, propreté etc.) et acteur·rice·s du territoire prend du temps et peut s'avérer complexe pour développer une approche commune. Chaque service a ses codes culturels et des objectifs respectifs qui peuvent être différents entre eux et de celui des habitant·e·s ou acteur·rice·s associatifs. Les priorités peuvent aller de l'embellissement au développement de la nature en ville ou à l'installation d'équipements ludiques et sportifs. Trouver des objectifs partagés est compliqué mais nécessaire.

**Léa Billen** relève trois facteurs favorisant l'action en commun. Par expérience, elle nuance pour commencer l'idée que l'entrée environnementale ne serait pas le bon point de départ pour mobiliser en quartier populaire. Au contraire, cette thématique peut être une source de mobilisation plus efficace que l'entrée économique mais à la condition qu'elle soit ancrée dans le quotidien des personnes. Plutôt que de parler d'effondrement de la biodiversité ou de crise climatique, les initiatives permettant de reprendre en main son quotidien rencontrent beaucoup d'adhésion : collecte de déchets, alimentation et nature de proximité. Ce sont des thématiques mobilisatrices qui permettent très rapidement d'observer un impact sur son quotidien.

Il existe toute une critique politique selon laquelle la mobilisation uniquement par des petits gestes dépolitise le combat écologique, c'est une critique valable mais il faut veiller à ne pas dévaloriser des initiatives de ce type lorsqu'elles ont une portée politique. À Vaulx-en-Velin,



une « gratiféria » a été organisée : les personnes peuvent récupérer gratuitement des objets déposés. Les participant-e-s étaient convaincu-e-s de la nécessité de revaloriser, réparer et moins consommer. En revanche, la notion de gratuité a fait débat. La « gratiféria » est destinée aux plus pauvres et certains souhaitaient éviter que les riches en profitent pour récupérer gratuitement des objets. À l’opposé, d’autres avançaient l’argument que la gratuité est un projet politique universel, valable quelle que soit la classe sociale. Il a finalement été décidé que la « gratiféria » ne serait pas présentée comme une manifestation solidaire mais comme un lieu de récupération. L’événement a suscité un deuxième débat, à savoir que la gratuité pourrait inciter à prendre beaucoup et donc surconsommer, ce qui a abouti à une discussion très politique sur la définition des besoins. Un événement très simple a donc permis d’aborder des questions fondamentales telles que la définition des besoins et les limites collectives pour qu’une organisation soit soutenable.

Un deuxième facteur est le lien social. L’une des clés pour créer ce lien est de disposer d’un lieu où se réunir. Ces lieux manquent. Les espaces collectifs sont de plus en plus dégradés ou privatisés. Il manque aussi des commerces de proximité qui sont également des lieux de lien social. Il reste de nombreux équipements publics de proximité mais qui sont avant tout des lieux institutionnels où le développement de liens est parfois plus compliqué.

Le troisième facteur est l’accès aux ressources et à un accompagnement dans les quartiers populaires. Le thème de la transition écologique a longtemps été négligé dans les quartiers populaires inscrits en politique de la ville où l’on trouve donc encore moins de ressources sur ce sujet qu’ailleurs, alors qu’en réalité, les habitant-e-s de ces quartiers ont aussi envie de s’impliquer dans ce domaine.

**Laurence Granchamp** ouvre la discussion.

**Samuel Rufat** demande si les plus démunis-e-s sont vraiment la cible des différentes mobilisations. Il demande, également, dans l’exemple des micro-forêts, s’il a été question d’une double peine avec l’idée que le besoin en main-d’œuvre sur une zone aussi polluée que le périphérique serait couvert par du travail bénévole, en sollicitant à nouveau des populations déjà très exposées et qui sont aussi les plus vulnérables.

**Caroline Gallez** demande si la ville de Paris réfléchit à une sensibilisation des services sur le



sujet de la sollicitation des personnes des quartiers populaires et le cas échéant, si cette réflexion implique un changement de pratiques.

**Thomas Lamarche** souhaite savoir si l'on observe des éléments de contradiction entre les discours environnementaux vis-à-vis des classes populaires et un très fort prisme économiste ou développementiste de ces territoires.

**Une étudiante** de Master 2 à l'école urbaine de Sciences Po demande s'il est possible de détailler les mécanismes qui permettraient d'accroître la confiance des habitant·e·s des quartiers populaires.

**Hugo Rochard** répond qu'il n'a pas identifié de problématique de « double peine » dans le cadre du projet des micro-forêts. Ce projet a fortement mobilisé des bénévoles issu·e·s principalement de la classe moyenne et la plantation dans un milieu très dégradé va bénéficier à la population locale.

**Charles Aurouet** explique que la sensibilisation des services est un travail quotidien faisant partie des missions de développement local. Les agent·e·s sur le terrain ont la responsabilité de vulgariser les thématiques auprès des différents services - ce qui doit être fait à chaque niveau -, y compris en lien avec les directions centrales, au même titre qu'une compréhension mutuelle est nécessaire au niveau des quartiers populaire pour que chacun·e puisse saisir les contraintes et les attentes respectives des différents acteur·rice·s.

Sur le sujet de la confiance, quand depuis 10 ans des politiques et bailleurs sociaux effectuent des visites ponctuelles pour annoncer que le quartier et que les habitant·e·s ne voient pas grand-chose émerger, le travail est forcément de longue haleine. Les projets de développement s'inscrivent dans une temporalité longue alors que les familles font face à des temporalités courtes - de fin de mois. La ville a de ce fait incité les bailleurs sociaux à tenir des permanences régulières pour l'accès au droit et la ville a aussi renforcé ses animations locales. C'est de cette manière que l'on renforce la confiance.

**Camille Arnodin** évoque également les questions de posture qui sont déterminantes sur le sujet de la confiance. Qu'il s'agisse du·de la maire ou de l'équipe de développement local, l'éthique de comportement joue énormément. La présence régulière d'él·u·e·s au sein de



réunions d'un collectif - avec une posture humaine non condescendante, plutôt qu'avec une casquette d'autorité - a beaucoup d'effet.

**Élisabeth Lehec** explique que la ville intègre des changements de pratique dans ses politiques. Parmi les jardinièr·e·s par exemple, le compost est une notion qui commence à être intégrée alors qu'elle était absente il y a quelques années. La conclusion des chercheur·se·s est assez systématiquement que ces politiques seraient plus efficaces si les services étaient moins cloisonnés entre eux mais la mise en œuvre de ce décloisonnement est difficile.

**Léa Billen** explique qu'en ce qui concerne la contradiction entre économie et écologie en quartier populaire, celle-ci se pose avant tout autour de l'emploi. Chaque fois qu'une lutte est engagée contre un projet de rénovation urbaine avec développement d'entreprise, l'argument principal opposé à cette lutte est que ces quartiers ont besoin d'un vivier d'emplois.



## LA DÉMOCRATIE LOCALE AUX PRISES AVEC LA CRISE CLIMATIQUE

Intervenant-e-s : **Laurent Monnet** (maire adjoint de la ville de Saint-Denis, Président de l'ALEC),

**Thomas Lamarche** (LADYSS, Université Paris Cité), **Sylvain Raifaud** (élu conseiller à la ville de Paris), **Stéphane**

**Vincent** (Délégué général de la 27<sup>ème</sup> région)

Discutante : **Léa Billen** (LAVUE, Université de Nanterre)

**Léa Billen** explique en préambule que la problématique est celle d'une urgence climatique nécessitant de plus en plus de changements institutionnels rapides et une action publique forte mais qui porte un risque d'autoritarisme et de mise en œuvre de politiques injustes tenant peu compte des écarts de vulnérabilité.

L'hypothèse envisagée pour cette discussion est que la démocratie locale peut représenter un levier pour faire face à la crise climatique de manière juste et démocratique

**Léa Billen** propose de réaliser un premier tour de table, en évoquant des expériences réussies comme ratées sur ce sujet.

**Stéphane Vincent** évoque le projet de la 27<sup>e</sup> région, né il y a environ 15 ans, et qui réunit aujourd'hui une quarantaine de collectivités locales. Cette structure est pensée comme un laboratoire de transformation publique. À l'origine, le projet visait à essayer de comprendre les raisons des dysfonctionnements et des échecs des politiques publiques à partir d'hypothèses et de programmes de recherche-action pour la co-conception de politique publique.

Un travail a par exemple été mené il y a quelque temps avec la Métropole Urbaine de Lille sur le non-recours aux aides de la politique urbaine et, en particulier, sur l'aide à la précarité énergétique - largement sous-utilisée (comme tous les dispositifs de ce type) - pour essayer de comprendre ce non-recours et le réduire. Pour ce faire a été testé un dispositif de « brico-conciergerie », c'est-à-dire un-e conciergerie de proximité dans le quartier venant gratuitement chez les particulièr-e-s tester leurs installations et voir comment les aider.

La Métropole de Lille a été plus loin avec la création d'un dispositif nommé « Vas-y mollo » consistant en une expérience avec les habitant-e-s pour voir s'il leur était possible de réduire leur consommation d'eau. Ce dispositif implique douze ménages qui au bout d'une semaine



avaient réduit de 30% leur consommation d'eau. De nombreux enseignements ont été tirés de ce travail et vont servir à concevoir la politique de la métropole dans ce domaine.

Un autre exemple est l'association des habitant-e-s dans la gouvernance d'une ressource, par exemple la ville de Tarrasa en Catalogne qui a créé un dispositif de cogestion de la ressource en eau. Les habitant-e-s peuvent aussi être associé-e-s à la gestion d'un commun négatif – par exemple Ivry qui souhaite associer les habitant-e-s à la création d'un institut de mesure de la pollution atmosphérique. Autre exemple, la ville de Vancouver a lancé un processus de création d'une charte de justice climatique avec la population comportant un très fort sujet de réconciliation avec les populations amérindiennes. Le principe était de trouver comment intégrer des critères respectueux des populations en situation de minorité.

**Stéphane Vincent** tire deux enseignements de ces différentes expériences :

- Les projets rencontrent des difficultés et des risques d'échec en cas de manque de clarté sur le processus de préparation et de décision. Il existe de plus une difficulté chronique à maintenir ce type d'expérience dans la durée car il faut beaucoup de ressources, alors que les territoires sont soumis à un effet ciseau avec de plus en plus de besoins pour des dispositifs de ce type et de moins en moins d'argent public ;
- Il ne faut pas raisonner uniquement en matière de participation mais tenir compte des enjeux d'interdépendance, des jeux d'acteur-ric-e-s et des communs. Il ne faut pas entretenir l'idée qu'il existerait un vis-à-vis simple entre citoyen-ne-s et pouvoirs publics. Les services publics rencontrent des difficultés en interne et leurs agent-e-s peuvent aussi lancer des initiatives, tout comme on peut rencontrer des conflits d'usage chez les citoyen-ne-s. Les théories de la systémique permettent d'aller chercher d'autres logiques d'action.

**Laurent Monnet** explique qu'il est à la fois président de l'ALEC (Agence Locale Énergie Climat), maire adjoint de la ville de Saint Denis - en charge de la transformation écologique, de la nature en ville et de l'alimentation - et conseiller territorial Plaine Commune. Il a donc un portefeuille très large mais qui a l'intérêt d'une forte cohérence. Il souhaite évoquer une expérience indépendante de ces différentes fonctions avec un projet de création d'une coopérative locale de production d'énergie renouvelable citoyenne. Le projet était



accompagné par Énergies Partagées avec l'idée qu'il fallait accélérer en matière de production d'énergie renouvelable - y compris en milieu urbain - et que les citoyen-ne-s s'emparent de ce sujet et pallient les manques de l'acteur-ric-e-s public en la matière. L'expérience n'a pas été simple, reposant sur un modèle de travail collectif entre acteur-ric-e-s publics, habitant-e-s et coopératives d'intérêt collectif (CIC) qui portent ces projets de production. Il faut réunir un maximum d'habitant-e-s, d'entreprises, d'associations et de collectivités qui alimentent un capital social pour investir dans ces projets de production. Un premier projet alimente ainsi une école à Épinay-sur-Seine. L'enjeu est aussi d'éduquer et d'embarquer une population autour d'un sujet très technique.

Au final, les collectivités de Pierrefitte, Stains, Épinay, Plaine Commune et d'autres ont participé au capital de la coopérative. Cela n'a pas été simple mais il a aussi été possible d'emporter l'adhésion d'habitant-e-s dans un territoire populaire. Ceux-celles qui sont membres de la coopérative ne sont pas nécessairement représentatif-ve-s du territoire de Plaine Commune et il-elle-s sont une centaine de sociétaires sur un territoire de quatre-cent-quarante-mille habitant-e-s (Plaine Commune). Le modèle de travail en commun est encore à creuser.

**Sylvain Raifaud** est conseiller municipal du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il cite un premier exemple de jardin partagé construit sur l'emplacement d'une ancienne station-service près de la place du Colonel Fabien. Cet emplacement était une friche identifiée de longue date par les habitant-e-s du quartier pour en faire un jardin partagé. Paris Habitat, qui était propriétaire de la parcelle, avait l'idée d'en faire des bureaux pour loger ses équipes. Est arrivé le budget participatif dont l'avantage est qu'il oblige à formuler des propositions et dès lors qu'un objet est formulé, lui donne une existence politique. Paris Habitat a renoncé à faire des bureaux sur cette parcelle face à ce projet. Il a été obtenu avec Paris Habitat de faire en sorte que la mobilisation des habitant-e-s pour ce jardin soit considérée comme un investissement - ce qui était une première. Le jardin a fait l'objet d'un chantier participatif avec pose d'une grille sur laquelle sont venus se greffer un banc, une boîte à partage et une boîte à graines.

Un deuxième exemple est la déclinaison locale du plan climat du 10<sup>e</sup> arrondissement avec le choix de réactiver le comité d'initiative et de concertation d'arrondissement - instance qui a



permis de déterminer la feuille de route de ce plan avec tout le tissu associatif et les habitant-e-s. De cette réunion est né un collectif citoyen.ne du climat pour le 10<sup>e</sup> arrondissement. C'est un enjeu essentiel car c'est la mobilisation citoyenne qui permet de faire avancer les projets et de distinguer les actions concrètes d'une simple litanie d'engagement. Elle oblige également l'institution à rendre des comptes.

Un troisième exemple est le plan métropolitain pour l'hébergement et l'habitat. L'établissement de ce plan pose la question des inégalités dans cette métropole où l'on trouve à la fois le département le plus pauvre et le département le plus riche de France. Le groupe écologiste à la métropole a demandé la création d'une discussion citoyenne de ce plan. On peut critiquer ici une énième sollicitation des citoyen-ne-s mais il est important que ces dernier-e-s soient impliqué-e-s et représenté-e-s afin de sortir d'une pure discussion institutionnelle et comptable entre les départements.

**Thomas Lamarche** est professeur à l'université Paris Cité et fait partie d'un collectif de recherche-action. Il a créé une coopérative travaillant sur l'enjeu des coopératives dans les transitions avec la mission d'accompagner les coopératives et de les aider dans leur passage en SCIC.

Il cite un premier exemple. Le GIS Démocratie-participation a lancé un grand appel pour une expérimentation démocratique pour la transition écologique associant chaque fois un laboratoire et un collectif. Le point de départ de la coopérative sur ce sujet a été de réfléchir sur le travail et la question de la subsistance ou encore à la création de revenus pour les personnes engagées dans les associations et les collectifs. En effet, on demande parfois aux gens de travailler gratuitement, pour ensuite s'étonner du phénomène de gentrification. Une idée majeure est la manière dont les enjeux environnementaux et climatiques deviennent centraux pour le champ de l'économie sociale et solidaire avec l'irruption de la question du lien aux vivant-e-s.

Un deuxième exemple est la rédaction pour le GREC d'un document sur les initiatives franciliennes face aux changements environnementaux. Il s'agit d'un répertoire d'initiatives citoyennes - pas toujours formalisées dans le champ ESS ou associatif - représentant une myriade d'initiatives qui contribue très largement à des dispositifs résilients. Ces initiatives



constituent un processus innovant extrêmement diffus. Face à ce phénomène, la problématique pour l'action publique est qu'il s'agit d'éléments très fragmentés et sur lesquels elle ne dispose pas forcément d'indicateurs. Or, face à cette myriade d'expériences, des éléments qualitatifs seraient très utiles car elles n'apparaissent pas dans les indicateurs économiques - très prégnants dans les collectivités locales.

Cette fragmentation est de plus utile à ces collectifs car elle permet des initiatives à taille humaine. L'enjeu est ensuite de trouver comment monter à l'échelle et gérer le passage d'un moment instituant à un moment institué avec une entrée dans des routines.

Enfin, dans les arbitrages des villes, les enjeux d'emplois visibles, d'attractivité du capital et de poids économique, de marque auprès des publics, pèsent très lourdement. Il faudrait pouvoir matérialiser et opposer ces enjeux non économiques à ces considérations.

**Léa Billen** demande quelles peuvent être les attentes des politiques à l'égard de l'action citoyenne.

**Stéphane Vincent** évoque la redistribution des pouvoirs entre public et privé, institutions et citoyen-ne-s. On constate en effet qu'il n'est possible de changer les institutions que lorsqu'il est possible de modifier la répartition du pouvoir.

En 2018 a été réalisée une grande enquête en Europe (« *Enacting the commons* », dans le cadre d'un programme Erasmus+) sur les initiatives publiques citoyennes avec gouvernance hybride. Il en est ressorti qu'une grande variété de postures apparaissaient dans des territoires qui avaient rebondi après des crises, allant du partenariat en cogestion de l'eau à Naples jusqu'à la production d'un logiciel de participation libre à Barcelone. Les projets les plus inspirants avaient dépassé les logiques habituelles « tout public » ou « tout privé », et adopté une logique de « communs », c'est-à-dire l'adoption de règles d'usage autour de ressources partagées. Autre enseignement, ces projets s'inscrivaient souvent dans des stratégies plus larges sur les besoins fondamentaux des territoires, qui passaient par une remise en cause des politiques de développement économique classiques - par exemple dans des territoires sinistrés du Nord de l'Angleterre. Des difficultés majeures ont été créées par des décennies de politiques d'attractivité appliquées sans tenir compte de leurs



dommages collatéraux - et sans objectifs autres que la création d'emploi (et sans considérer la qualité de cet emploi). Il manque un aspect systémique dans la définition des politiques leurs permettant de considérer les interdépendances. Il faudrait imaginer des comptabilités qui considèrent aussi le capital social et écologique et pas seulement, les flux financiers.

**Sylvain Raifaud** souligne que la posture des élu·e·s est une clé majeure. Il est partisan d'une posture d'organisation de la discussion entre services experts techniques et citoyen·ne·s expert·e·s plutôt que de simplement porter la voix des habitant·e·s aux services. Sur ce thème le grand acquis du budget participatif est celui des ateliers de co-construction obtenus dès la deuxième année du budget participatif à Paris. Dans ces ateliers organisés en soirée, les services doivent se prononcer sur la faisabilité du projet auprès des personnes qui l'ont déposé. L'intérêt est la confrontation directe avec les agent·e·s opérationnel·le·s. La décision finale est prise par les élu·e·s - qui ont fait campagne sur un programme - mais la discussion durant toutes les étapes intermédiaires à la décision a un réel intérêt. Cette méthode est toutefois difficile à appliquer par les services des collectivités car elle entre en contradiction avec tout ce qu'il·elle·s ont appris par le passé. Par exemple, l'organisation d'une réunion transversale entre propreté, voirie et espaces verts pour parler des pieds d'arbre est déjà très compliquée. En ajoutant des citoyen·ne·s à cette réunion, l'organisation devient encore plus compliquée. Le fait d'avoir à répondre aux questions des citoyen·ne·s représente un métier à part entière qui nécessiterait une reconnaissance et une formation adaptées.

Deuxièmement, l'expertise doit être valorisée. Il faudrait que les collectifs citoyen·ne·s soient en mesure de développer leurs propres expertises de la même manière que les CSE en entreprise ont la possibilité de mandater leurs propres expert·e·s.

Enfin, il faut donner des droits à la Nature. **Sylvain Raifaud** fait partie des soutiens à la création d'un parlement de la Seine afin que la Nature puisse se défendre.

**Léa Billen** demande quels leviers peuvent être actionnés par les pouvoirs publics pour encourager la mobilisation citoyenne et quels sont les blocages à cette mobilisation.

**Laurent Monnet** partage l'idée que la collectivité doit aussi adopter une posture d'animation d'un projet politique territorial, cette posture changeant le point de vue des acteur·rice·s de la collectivité. Les leviers sont de différente nature. Outre le soutien financier



à la dynamique citoyenne pour porter des projets, se pose aussi la question ensuite du foncier. Sur le territoire de Plaine Commune, des dynamiques citoyennes se sont créées autour de la distribution alimentaire pendant la crise du Covid-19. Avec le constat que le territoire ne disposait pas d'une banque alimentaire est née au sortir de cette crise l'idée de structurer une plateforme logistique de collecte et un réseau d'épiceries sociales et solidaires. Le rôle de la collectivité est ici d'aider à trouver des ressources foncières mais aussi d'aider les épiceries en compétence face à des projets complexes.

Les blocages sont de différentes natures à commencer par les blocages administratifs et les méandres des pouvoirs publics. La collectivité peut être facilitatrice pour aider les citoyen-ne-s à s'y retrouver. Deux blocages majeurs et réguliers sont les questions des limites de responsabilité et du projet politique. La collectivité va soutenir des acteur-ric-e-s qui contribuent à la mise en œuvre de son projet politique - celui pour lequel ses élu-e-s ont recueilli une majorité. La limite est que des habitant-e-s locaux-les peuvent demander un certain nombre d'actions qui ne s'inscrivent pas dans ce projet politique et par ailleurs que ne portant aucune responsabilité, ils peuvent émettre des propositions qui ne les engagent pas mais peuvent porter à conséquence. Dans ce contexte l'idée que la coopérative constitue une bonne réponse parce qu'elle crée un cadre de responsabilité. Se pose enfin la question pour une collectivité des limites du soutien à apporter à un-e acteur-ric-e dont elle ne maîtrise pas complètement les compétences d'action.

**Thomas Lamarche** note qu'il existe des dispositifs de gestion des communs. Dans ce domaine la SCIC est l'un des rares espaces où l'on trouve une forme de renouvellement du service public et de reconstruction de la décision collective - très intéressante à un moment où les ressources publiques se raréfient. Ce dispositif est néanmoins ambivalent parce que la SCIC pourrait aussi représenter une forme d'externalisation du service public - sans financement par l'impôt. C'est un élément de renouveau mais aussi une forme presque néolibérale supplée sur des éléments de désagrégation du service public. Le fonctionnement des SCIC est extrêmement compliqué.

Les collectivités territoriales peuvent travailler avec ceux-celles qui portent les communs pour sortir des processus engendrant de la financiarisation, de l'externalisation et de l'extension



non maîtrisée de la chaîne de valeurs. Elles pourraient appuyer des organisations très ancrées dans le territoire alors qu'à l'inverse, des organisations qui se sont extraites de la solidarité nationale (de grands groupes comme LVMH) restent très présentes et très visibles dans les territoires.

Il faudrait aussi parler du phénomène de *start-upisation* de l'ESS qui fait concurrence à l'émergence de communs. **Thomas Lamarche** explique avoir travaillé avec des collègues de Bordeaux sur des notions de responsabilité territoriale des entreprises afin d'inscrire dans la réalité des territoires la notion de responsabilité sociale et environnementale - souvent désincarnée.

**Samuel Rufat** demande s'il n'existe pas un risque d'aggraver les inégalités en se focalisant sur les classes moyennes.

**Thomas Lamarche** ajoute que la question de la gentrification portée par l'économie sociale et solidaire est un véritable enjeu. Une grande partie de cette économie en termes d'emploi dans le secteur du *care* et de l'aide est féminisée à 95%, très peu valorisée et majoritairement occupée par des personnes issues des catégories les plus populaires. Or, toute la sphère du *care* est extrêmement pourvoyeuse d'emploi. C'est un champ de l'ESS qui est malgré tout souvent oublié. Par ailleurs, les actions sur l'insertion par l'activité et des emplois divers sont considérées comme du retour vers l'emploi avec des formes ambivalentes.

**Laurent Monnet** constate que les SCIC sur les questions énergétiques représentent une difficulté technique et impliquent donc un ticket d'entrée en termes de motivation et d'appropriation. Néanmoins, Plaine Commune est un territoire plutôt dynamique sur les questions d'économie sociale et solidaire avec plusieurs exemples de SCIC – acteur-riche-s de la transition écologique du territoire - et qui portent le développement d'emplois adaptés à ce dernier. On revient aujourd'hui sur un modèle totalement inadapté et reposant sur l'attraction de sièges de grandes entreprises dans les territoires. Pendant le Covid-19, il a été flagrant que les habitant-e-s du territoire ne travaillaient pas sur place. La transition écologique pourrait être pourvoyeuse de multiples emplois adaptés.

**Une personne dans la salle** remarque que les plus défavorisé-e-s, en l'absence d'accès à certains services, compensent par une forme d'entraide qu'il faudrait rendre plus visible -



peut-être dans un cheminement vers des emplois plus stables.

**Thomas Lamarche** relève qu'il existe toujours un risque d'instituer les collectifs et donc de les transformer en le faisant. Il y a ainsi un équilibre délicat entre besoin de reconnaissance, soutien public et transformation qui les dénature en les instituant.

**Laurent Monnet** estime que la valorisation de l'implication des populations des quartiers populaires dans la transition écologique est un véritable enjeu. Ce sont des populations qui par nature ont des modes de vie plutôt vertueux sur le plan écologique et qu'il faudrait donc valoriser. Sur le territoire de Plaine Commune, les habitant-e-s sont plus proches du mode de vie qu'il faudrait adopter demain que sur d'autres territoires.



## ENJEUX DE JUSTICES ET INÉGALITÉS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Intervenant-e-s : **Nathalie Blanc** (LADYSS, Université Paris Cité), **Jean Chiche** (CEVIPOF, Sciences Po), **Laurence Granchamp** (MCF, Université de Strasbourg), **Éloi Laurent** (OFCE),  
**Samuel Rufat** (CY Cergy Paris Université)

Discutante : **Caroline Gallez** (LVMT, Université Gustave Eiffel)

**Caroline Gallez** est directrice de recherche à l'université Gustave Eiffel et spécialiste des enjeux de mobilité et usages de l'énergie. Elle travaille sur la régulation de la mobilité quotidienne à des fins environnementales sans compromettre l'équité d'accès à la mobilité des personnes.

Elle propose d'introduire ce débat par une question générale à savoir, comment les questions d'inégalités et de justice sont abordées dans les travaux de chacun-e des intervenant-e-s.

**Jean Chiche** explique avoir essentiellement travaillé sur des données quantitatives. Il est mathématicien d'origine et son domaine d'activité initial est la géométrie mais il a été amené à travailler sur les enquêtes et les sondages ainsi que les territoires. Il a commencé par travailler sur l'analyse électorale et, en approfondissant, sur les variables lourdes de genre, d'âge, etc. et de là, sur les inégalités économiques et sociales. À ces inégalités se sont ajoutés les enjeux des analyses des inégalités environnementales. Il manque des données dans ce champ comme les données de santé sur les individu-e-s qui habitent ces territoires. Analyser leurs interactions et leurs liens est très difficile parce qu'il y a beaucoup de paramètres et de variables - difficiles à capter puis à analyser.

Dans un premier temps, **Jean Chiche** explique avoir rédigé un papier pour montrer qu'il fallait sortir d'une sociologie des variables pour aller vers une sociologie des individu-e-s et rester proche des individu-e-s analysé-e-s. Dans le cadre des projets CIVIC ACT 1 et 2, le travail a porté sur les inégalités dans les territoires en prenant comme exemple le territoire du Grand Paris et en cherchant à comprendre les facteurs de ces inégalités.

**Laurence Granchamp** s'intéresse aux expérimentations en lien avec l'agriculture urbaine, les initiatives en lien avec l'alimentation, la relocalisation d'une partie de la consommation alimentaire, la réduction de l'impact carbone et la prise en compte des liens sensibles avec



l'environnement par l'intermédiaire de l'alimentation. Elle est frappée par la manière dont l'alimentation, au cours des quinze dernières années, a été beaucoup réinvestie par les mouvements sociaux, les politiques publiques et les initiatives citoyennes.

Dans le cadre d'un projet de recherche, l'équipe qu'elle a coordonnée s'est intéressée à différents types d'initiatives portant sur la transition écologique via les systèmes alimentaires en se demandant en quoi des initiatives en rapport avec les systèmes alimentaires pouvaient contribuer à renforcer ou élargir la « démocratie alimentaire » dans le cadre de la transition écologique - avec l'idée qu'il n'y a pas de démocratie alimentaire sans justice sociale et environnementale - ? Les différents types d'initiatives et expérimentations accompagnées peuvent être classées sur un gradient qui va d'une approche par la délibération (sur l'avenir des terres agricoles) à une approche par l'accessibilité (donner accès à la nourriture, bio, locale, de qualité, sans reproduire des formes de domination symboliques largement dénoncées). Un certain nombre de questions soulevées plus haut renvoient à des questions de justice sociale et environnementale notamment les enjeux de reconnaissance, de distribution et de participation. Démocratie et justice alimentaire sont complémentaires pour analyser les enjeux d'inclusion et de participation.

**Samuel Rufat** est géographe et a commencé par travailler sur des mobilisations environnementales en période de crise – comme le mouvement contre le projet de troisième aéroport à Mexico sur une zone humide ou encore le mouvement contre le site de mine d'or à ciel ouvert en Roumanie après un accident grave de contamination au cyanure. Il a essayé de dépasser l'approche qualitative en se recentrant sur les questions de vulnérabilité et d'inégalité avec l'idée que les vulnérabilités produisent des crises bien plus fortement que ne le font les facteurs extérieurs - sur lesquels on tend pourtant à faire porter les politiques publiques. Pour répondre aux problèmes d'inondation par exemple, il est plus utile de travailler sur les questions d'accès au foncier et sur les asymétries d'accès au pouvoir et à l'information.

Il travaille sur la définition des groupes et des territoires vulnérables - et les effets des catastrophes sur ces groupes - et il cherche à déterminer si sur le terrain on retrouve de manière qualitative des éléments proches de ce que disent les indicateurs quantitatifs.



Sur les questions d'adaptation et d'inégalités, l'idée selon laquelle les communautés et les groupes ne mènent pas l'adaptation souhaitée par les politiques parce qu'il faudrait plus de pédagogie continue d'exister. Or, il existe un angle mort dans cette perception quant aux inégalités et aux capacités des groupes à mettre en œuvre ces changements.

Enfin, se pose la question du lien entre ségrégation résidentielle et exposition à des enjeux environnementaux.

**Éloi Laurent** est économiste et travaille à l'OFCE depuis 20 ans. Il a été formé comme macroéconomiste keynésien - c'est-à-dire autour d'une tradition de recherche du plein emploi, de développement économique et de croissance et, par ailleurs, de lutte contre les inégalités, les deux combats principaux de Keynes portant contre le chômage de masse et l'inégalité des revenus.

Il existe une intéressante dialectique entre ces deux traditions. Si l'on considère l'économie par le biais des inégalités, on invalide totalement les analyses coûts-bénéfice ou encore l'indicateur du PIB comme indicateur de développement, etc. **Éloi Laurent** a ainsi commencé à utiliser la deuxième tradition keynésienne contre la première, ce qui l'a conduit à utiliser l'angle des inégalités pour critiquer l'économie mainstream (le PIB notamment, ou la notion croissance qui ressemblent à des paravents devant les questions d'injustice) pour l'appliquer aussi à l'écologie. Dans les deux sens : les inégalités accroissent les crises écologiques et les crises écologiques accroissent les inégalités.

Dans le champ de la pédagogie, il a travaillé à un nouveau manuel d'économie qui essaie de montrer que l'économie au 21<sup>ème</sup> siècle est un rapport entre la biophysique et l'éthique.

**Nathalie Blanc** est géographe et travaille sur les questions de justice environnementale et climatique à l'échelle des territoires. Elle a réalisé un premier travail d'enquête à l'échelle européenne - des enquêtes incluant également la Russie et les États-Unis -, sur différentes mobilisations et sur les manières dont elles se saisissaient de ces questions de justice. En Russie, la privatisation des pieds d'immeuble a par exemple posé un problème de privatisation des communs et des questions de justice pour ces populations.

On constate un écart important entre les inégalités analysées par la puissance publique et la



manière dont les collectifs peuvent s'en saisir. Avec CIVIC ACT 1 et 2, le projet est d'essayer de bâtir un travail plus théorique pour déterminer comment la crise écologique est liée substantiellement à la question des inégalités. En élargissant ce qui est important aujourd'hui, les questions de justice ne concernent pas uniquement les populations humaines, elles incluent aussi des populations animales.

**Caroline Gallez** aborde ensuite les questions méthodologiques et demande si l'on observe des changements importants dans la manière de traiter les inégalités sociales en particulier, grâce à la prise en compte des limites planétaires.

**Jean Chiche** constate à la fois de grandes modifications techniques et technologiques ainsi que des problématiques extrêmement fortes liées à l'usage des outils à disposition des chercheur-se-s. Sur un terrain différents types de méthodes doivent être employés pour essayer de comprendre un objet essentiel comme les inégalités. CIVIC ACT 2 mélange à la fois des méthodes quantitatives et qualitatives pour tenter de saisir la complexité du terrain.

Sur le plan quantitatif, le développement de l'intelligence artificielle et la numérisation à outrance font évoluer la manière même dont les chercheur-se-s pensent - épistémologiquement. **Jean Chiche** se dit plutôt sceptique face à une utilisation à outrance du big data. Il y a pour commencer une difficulté liée à l'existence de différentes échelles dans les différentes disciplines d'ailleurs - et pas seulement en statistiques.

En termes méthodologiques, il faut commencer par penser un *modus operandi* qui permettra de résoudre ce problème d'échelle pour traiter des inégalités. Se pose ensuite le problème de l'hétérogénéité des données. En mathématiques notamment, les analyses de risques en matière environnementale utilisent souvent des méthodes très sophistiquées qui finissent par donner des résultats très intéressants mais qui s'adaptent à des objets relativement restreints. Une approche purement quantitative ne permettra pas d'analyser le triangle des inégalités sociales, économiques et environnementales. Un nombre croissant de chercheur-se-s pensent que dans ce dernier cas, il faut mélanger analyses qualitatives et quantitatives.

**Laurence Granchamp** relève pour sa part une vraie progression des lectures des injustices



alimentaires en France - qui par le passé étaient souvent balayées d'un revers de main comme n'étant pas pertinentes dans le contexte français. Or, les inégalités sont devenues criantes et la crise sanitaire a joué rôle de transformation dans ce domaine. En 2013, la direction générale de l'alimentation estimait que les bénéficiaires de l'aide alimentaire représentaient 3,9 millions de personnes. En 2020, selon les chiffres remontés par les opérateur-trice-s de l'aide alimentaire (chiffres dont la fiabilité reste cependant à éprouver) indiquaient 5,5 millions de personnes. Cette situation a contribué à faire évoluer les choses. Dans les initiatives de différents collectifs pour répondre à l'urgence, la référence à la justice alimentaire a été bien plus explicite que par le passé. Auparavant, la question de l'injustice alimentaire était mise de côté en termes spatiaux avec l'idée qu'il était toujours possible d'accéder à une nourriture de qualité à proximité, en tout point du territoire. Or, l'accessibilité est aussi sociale, culturelle et symbolique.

**Samuel Rufat** retient l'idée du passage de l'indignation à la démonstration face à la difficulté de dépasser les études de cas et de monter en généralité à partir de ces derniers. Un important travail est nécessaire en matière d'administration de la preuve et d'établissement de comparaisons d'une étude de cas à l'autre.

Il s'agit de croiser des traditions disciplinaires différentes en examinant si elles conduisent à des résultats convergents ou non, par exemple, entre des approches quantificatives et des approches ethnographiques. Se pose aussi la question des intersections entre différentes formes d'inégalités. Enfin, une forme d'interprétation peut être essentialisante quand une autre peut davantage porter sur des dynamiques de situation.

Une attention est depuis peu portée aux possibles effets pervers des politiques publiques face à la complexité des situations : celles-ci peuvent ne traiter que les symptômes ou simplement déplacer le problème d'où la nécessité d'une approche plus systémique.

**Caroline Gallez** évoque la politisation des inégalités et de la transition écologique. Elle demande comment les chercheur-se-s perçoivent leur rôle auprès des pouvoirs publics et de la société civile.

**Éloi Laurent** remarque que sur la question de l'injustice alimentaire, il est tentant de considérer le problème comme résultant de l'inflation. Si on aborde ce sujet comme un



phénomène monétaire, une réponse possible est d'utiliser les taux de la banque centrale - avec le risque de faire augmenter le chômage pour casser l'inflation.

Or, l'injustice alimentaire ne relève pas d'un problème d'inflation. Il y a d'un côté une dépendance aux énergies fossiles et de l'autre, une précarité énergétique et une insécurité alimentaire qui risquent de provoquer des crises dans les mois à venir. Le FMI vient d'ailleurs de publier une étude montrant qu'il n'existe pas de boucle prix/salaires - contrairement à des théories sur le risque inflationniste qu'engendrerait l'augmentation des salaires.

Sur la question des politiques publiques, **Éloi Laurent** participe, à la demande du gouvernement belge, à un comité pour la transition juste. Ce terme a été promu dans le débat par un syndicaliste américain Tony Mazzochi exprimant l'idée que la transition énergétique va créer des pertes pour les travailleur-se-s dans le secteur des énergies fossiles et qu'il faudra donc les indemniser. Le gouvernement belge a ainsi mis en place un comité d'expert-e-s (climatologues, économistes, etc.) pour la production d'une stratégie de transition juste pour 2023 et a l'ambition de transposer cette stratégie à l'échelle de l'Union Européenne au moment de la présidence belge de l'Union. L'UE n'a adopté pour le moment qu'un projet de croissance verte et le passage à un principe de transition juste changerait complètement la donne.

**Nathalie Blanc** relève l'un des enjeux exprimés au cours de la matinée à savoir, renouveler la politisation de l'ordinaire sur les territoires. En tant que géographe, elle constate depuis 30 ans que, dans les territoires, les politiques d'adaptation au changement climatique sont essentiellement fonctionnelles ou morphologiques (cadre bâti, infrastructures, etc.) sans prendre en considération ce que le GIEC a appelé « adaptation transformationnelle » dès 2014.

Pour l'instant, deux types de politiques se dessinent : une première intégrant uniquement les enjeux de transformation technologique et l'adaptation des territoires et une autre essayant de faire de la transformation le cadre politique de l'action. Or, la justice climatique, quand elle sera en butte aux territoires, va obliger à une redéfinition de ce qu'est l'adaptation - et pas uniquement pour les quartiers populaires.



**Quentin Perrier** (Haut conseil pour le climat) demande comment les chercheur-se-s perçoivent l'explosion des inégalités et les actions qui pourraient permettre de répondre à cette explosion. Il s'interroge également sur les indicateurs dont la pertinence semble limitée, en particulier, en termes de croisement des inégalités et du climat.

**Éloi Laurent** estime qu'il est compliqué de se prononcer sur l'actualité mais ne comprend pas pourquoi en France il n'est pas question du matin au soir de la précarité énergétique et de l'insécurité alimentaire. Il estime que cette période ressemble au début des années 1970 alors qu'il est question de sobriété, de planification et de décroissance. À l'époque aussi avait lieu un conflit aux portes de l'Europe auquel s'ajoutait un embargo pétrolier et une nécessaire politique de sobriété. Ainsi, le code de l'énergie retient en 1978 une norme de chauffage à 19C° au moment du deuxième choc pétrolier.

Concernant les indicateurs, Arthur Okun a construit un *misery index*, combinant inflation et taux de chômage. **Éloi Laurent** s'est amusé à construire un indice de misère sociale et écologique sur ce principe - en additionnant précarité énergétique et insécurité alimentaire. Ces deux difficultés créent une souffrance terrible pour toute une partie de la population et ne va faire que s'aggraver. Il semble intéressant de travailler sur les indicateurs de ce type.

S'agissant de la justice climatique, la COP 27 vient de prendre fin et il n'y a toujours pas de discussion sur la répartition du budget carbone entre les pays du monde d'ici 2050 - et selon quels indicateurs de justice, d'équité, de responsabilité historique, de capacité, etc. Il serait très intéressant de voir la France produire des indicateurs sur ce point.

**Samuel Rufat** souligne que l'actualité était déjà pressante 15 ans plus tôt en termes d'accroissement des inégalités. Les chercheur-se-s sont un peu désespéré-e-s aujourd'hui face aux politiques qui demandent d'où vient cette polarisation soudaine alors que l'on parle en fait de l'actualité d'il y a 15 ans ou même 50 ans.

Sur le sujet des indicateurs, la question est de savoir à quels besoins des indicateurs vont répondre. Il arrive que les indicateurs semblent n'être produits que pour refléter un arbitrage mais ils ne vont rien apprendre de neuf d'où l'idée d'une comparaison avec les analyses qualitatives afin de vérifier si les résultats obtenus sont cohérents.



**Jean Chiche** revient aux problématiques d'échelle et constate que les indicateurs moyens ont peu de sens de ce point de vue. Il faut bien essayer de trouver le plus petit indicateur commun pour identifier la logique d'un phénomène.

**Une personne de la salle** demande si le fait que l'on ne parle pas en permanence de précarité énergétique et d'insécurité alimentaire ne tient tout simplement pas d'une paralysie empêchant de définir qui fait quoi face à une situation critique.

**Nathalie Blanc** estime que si l'on ne parle pas quotidiennement de ces questions, c'est tout simplement parce que l'on n'a pas mis en place les politiques pour y répondre. Il semble y avoir un décalage entre le constat d'une catastrophe et un cadre d'action très en décalage ou très en retrait par rapport à ce que l'on imaginerait devoir être fait.

**Thomas Lamarche** s'interroge sur la notion de « crise ». On pourrait aussi considérer qu'il s'agit d'un régime délétère fragmenté qui exclut une part de l'humanité. Dans cette perspective, la question est de savoir si les politiques publiques envisagées correspondent à des remèdes de crise ou à une sorte de compromis entre différents acteur·rice·s, à une sorte de bloc bourgeois qui pense qu'il pourra s'accommoder de ce régime.

**Laurence Granchamp** évoque sur ce point Tim Lang qui est a priori le premier à avoir proposé le concept de démocratie alimentaire. Un certain nombre d'acteur·rice·s de l'agro-industrie ont tous les pouvoirs et, en ce sens, même s'il y a aujourd'hui des situations de crise, il s'agit bien d'un régime organisé de longue date et installé avec des rapports de pouvoir.

**Samuel Rufat** ajoute que plusieurs penseur·se·s ont théorisé l'idée d'un régime qui se nourrit des différentes crises (Naomi Klein notamment). La crise ne vient pas de ce que l'on ne sait pas quoi faire mais de ce que l'on ne veut pas voir. Dans le cas de la crise du Covid-19, la communauté scientifique avait par exemple été très claire en termes d'alertes lancées depuis longtemps sur les questions d'épidémiologie, d'atteintes à la biodiversité. De la même manière, les alertes sur la sensibilité au prix du gaz sont anciennes.

**Une personne de la salle** s'enquiert d'idées éventuelles de critères qui pourraient servir à la répartition du budget carbone.

**Éloi Laurent** précise qu'il existe déjà une littérature importante sur ces questions, l'idée étant



- pour schématiser - de partir du budget carbone sachant que ce budget n'est pas le même si l'on retient un objectif de 1,5, 1,7 ou 2C° soit donc un choix politique sous-jacent. À 2C°, on impose déjà des impacts colossaux sur les états du Pacifique et les populations les plus précarisées. S'agissant des critères eux-mêmes, la réponse à la répartition du droit d'utilisation de la capacité de stockage de l'atmosphère dépend de la manière dont on comptabilise les émissions. En masse, la Chine est le premier émetteur et par habitant, ce sont les États-Unis. La comptabilité de production ne prenant pas en compte les flux mondiaux et les exportations, il faudrait donc compter en consommation. Ensuite se pose la question de la responsabilité historique. Le CO<sub>2</sub> persistant dans l'atmosphère de 100 ans à 150 ans, dans une perspective historique, l'Union Européenne devient le deuxième émetteur, derrière les États-Unis. Il faudrait aussi poser la question de la capacité à réduire les émissions, en termes de PIB par habitant ou d'IDH par exemple.

Il faudrait donc envisager une discussion à double détente, en établissant dans un premier temps comment répartir le budget carbone et, ensuite, comment répartir ce budget selon d'autres critères. Cette conversation va être complexe à engager mais c'est une clé pour résoudre la crise.

**Une personne de la salle** note qu'il n'a pas été question des inégalités globales. En termes d'alimentation, l'export est une condition de survie pour beaucoup de pays. Il ne s'agit pas simplement d'inégalités de territoires.



## REGARDS CROISÉS SUR QUATRE TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LA TRANSITION

Intervenant-e-s : **Diego Antolinos-Basso** (CEVIPOF-Médialab, Sciences Po),

**Nathalie Blanc** (LADYSS, Université Paris Cité), **Jean Chiche** (CEVIPOF, Sciences Po),

**Caroline Gallez** (LVMT, Université Gustave Eiffel), **Éléonore Genest** (LIEPP, Sciences Po)

**Jean Chiche** présente le projet CIVIC ACT 2 consistant en une tentative d'analyse des mobilisations associatives sur le territoire du Grand Paris en réponse aux inégalités socio-environnementales.

La méthodologie de ce projet est mixte, reposant à la fois sur des méthodes quantitatives et qualitatives, qui vont permettre de constituer une base très hétérogène à l'échelle des communes du Grand Paris - concernant Paris, chaque arrondissement est compté comme une commune. Cette base mêle données socio-démographiques pour établir un gradient de précarité et données de l'occupation des sols, ces données étant mises sur un même plan. Cette méthode a permis de typer toutes les communes et de construire des classes de communes qui serviront d'exemple. Dans ces communes, on trouve des mobilisations qui seront modélisées par des entretiens qualitatifs. Les données des résultats électoraux ont ensuite été employées pour contextualiser la typologie de ces communes.

Cette analyse a abouti à une typologie de cinq classes de communes. Pour chacune d'entre elles a été retenue une commune représentative sur laquelle a été menée une analyse qualitative :

- Classe 1 : Forte urbanisation, surreprésentation des CSP+, fort taux d'habitat collectif, densité de population.

Cette classe correspond essentiellement à Paris intramuros et à des communes des Hauts de Seine. L'exemple retenu comme représentatif est le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Politiquement, il s'agit d'une classe de communes gentrifiées habitée par des électeur-trice-s ayant plutôt voté Macron aux présidentielles, à droite aux régionales et écologiste lors des élections intermédiaires.

- Classe 2 : Majorité de maisons individuelles, CSP+, une majorité de municipalités de droite, le parangon de cette classe étant Clamart.



- Classe 3 : Très peu étudiée, les communes proches de la Seine-et-Marne, plus agricoles et avec peu d'habitant-e-s.
- Classe 4 : Plus d'inégalités économiques et sociales, activités urbaines mixtes, restes industriels, zones commerciales. Les professions CSP- sont surreprésentées, le taux de chômage est élevé. Ivry-sur-Seine a été choisi comme parangon de cette classe.
- Classe 5 : Territoires les plus précaires, habitat très dense, infrastructures surreprésentées, très fort taux de chômage et taux de pauvreté, CSP- surreprésentées, fort taux d'abstention. Aubervilliers est le parangon de classe.

Des entretiens qualitatifs ont été réalisés dans ces quatre communes. À Paris 18<sup>e</sup>, des sous-territoires ont été étudiés pour examiner s'il était possible de distinguer différents niveaux de précarité - au moyen d'IRIS (outil INSEE). Par ailleurs, ont été construits une base d'occupation des sols pour les communes et enfin, un gradient d'inégalités économiques et sociales avec quelques variables comme le taux de chômage, le taux de population immigrée, le taux de population ouvrière et le taux de pauvreté.

Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, les sous-territoires permettent effectivement de distinguer des niveaux d'inégalités, les zones présentant le moins d'inégalités étant situées autour de la mairie et de Montmartre. Une autre carte, établie à partir des emprises de voirie de plus de 25m (rues, avenues, boulevards) montre une répartition géographique qui ressemble à la carte des inégalités. Il semble y avoir beaucoup plus de défaveur sociale là où l'on trouve beaucoup plus de voirie. Il y a dans ces zones plus d'inégalités environnementales qui se cumulent donc avec des inégalités sociales.

À Aubervilliers, ce ne sont pas forcément les mêmes variables qui ont permis de construire le gradient des inégalités. Si les taux d'ouvrier-e-s et de chômage ont été utilisés, le taux de personnes sans diplôme a aussi été employé. La répartition sur la carte correspond à la carte des rénovations urbaines. Toutes les politiques environnementales ont été arrêtées par la municipalité UDI à partir de 2020. Depuis une dizaine d'années, Aubervilliers vit des conflits au sein des partis de gauche. Le PC a perdu la ville au bénéfice du PS en 2008, puis l'a regagné en 2014, mais il y a eu des querelles entre les partis de gauche et en 2020, quatre partis de gauche se sont présentés dont deux étaient au second tour face à l'UDI. On constate que



plus la précarité socio-économique est importante et plus l'abstention augmente. À Aubervilliers, il y a eu plus de 63 % d'abstention en 2020 et moins de 2 000 voix d'écart entre les listes UDI et socialiste.

On relève une zone de cumul de nuisances et de pollutions, la pollution et les problèmes environnementaux étant présents partout à Aubervilliers. On n'observe pas dans les résultats de vote de lien extrêmement puissant entre la couleur politique et la défaveur sociale.

**Nathalie Blanc** ajoute qu'à Aubervilliers, la liste UDI a été élue avec quelques milliers de voix tandis que les protestations liées à l'éviction d'associations environnementalistes ont recueilli plus de 12 000 voix.

Le fait que des politiques environnementales soient plus tournées vers l'atténuation que l'adaptation aggrave le sentiment d'injustice et on constate une mobilisation croissante de la population civile.

Parmi les hypothèses étudiées, il s'agissait de voir comment les collectifs contribuent à la requalification des enjeux de justice sociale et environnementale. La comparaison entre quatre communes permet d'étudier l'hypothèse que la capacité d'action de ces collectifs dépend des territoires dans lesquels ils sont impliqués.

**Caroline Gallez** précise que les quatre communes en question présentent des environnements urbains différents :

- Paris 18<sup>e</sup> : forte densité
- Clamart : présence d'espaces naturels, beaucoup d'habitat individuel
- Ivry et Aubervilliers : pourcentage d'activité industrielle et commerciale encore très important.

Sur le plan méthodologique, ont été recensées les associations présentes dans la commune et retenues les associations qui menaient une action environnementale. On constate une différence entre des associations anciennes travaillant historiquement dans le secteur social et qui se mobilisent aujourd'hui autour des questions environnementales, et un tissu associatif très riche et divers mais plus récent, autour des enjeux environnementaux, mais



aussi des enjeux sociaux.

Paris 18<sup>e</sup> représente un territoire populaire riche en initiatives vraiment mixtes. L'arrondissement est caractérisé par une faible présence d'espaces verts. Il y a une mobilisation pour des espaces verts accessibles, notamment pour les populations les plus marginalisées.

À Ivry-sur-Seine existe un secteur d'économie circulaire et d'insertion. La commune est très engagée dans la transition écologique et sociale, elle mène une action historique autour des problématiques de pollution de l'air et des sols, du manque d'espaces verts et enfin, elle a une forte tradition de jardins ouvriers. On y trouve beaucoup d'associations de plaidoyer politique autour de la défense du cadre de vie, de la lutte contre les pollutions et un tissu associatif au croisement des enjeux sociaux et environnementaux.

Clamart est la plus aisée des quatre communes mais présente une forte dissociation entre le nord de la ville, plus aisé, et le sud. On trouve à Clamart des associations qui se mobilisent pour la défense et la préservation du bois de Clamart et peu d'associations mobilisées sur les enjeux de justice sociale et environnementale.

À Aubervilliers, on trouve un territoire très paupérisé mais en grande transformation avec une dynamique de gentrification assez importante. Une politique ancienne était orientée vers la transition socio-environnementale mais cette dynamique a été freinée après le passage à droite de la municipalité. On y trouve des associations très engagées pour l'aide à la population marginalisée avec des actions à forte dimension expérimentale et des collectifs très engagés pour lutter contre les discriminations.

**Nathalie Blanc** fait valoir que les questions de justice climatique ont amené un certain nombre d'enjeux, notamment de participation des populations et de reconnaissance, qui montent en puissance dans les territoires comme dans les politiques publiques. Ivry-sur-Seine a par exemple lancé son assemblée citoyenne climat et réalisé un certain nombre d'ateliers en incluant des associations et des centres sociaux. Emmaüs, le Secours Populaire ou d'autres sont sur le front sur les questions de transition juste beaucoup plus qu'il y a 4 ans.



Du côté des mobilisations elles-mêmes, les collectifs sont très conscients du fait qu'ils n'arriveront pas seuls à avoir un pouvoir d'action à l'échelle des territoires et donc se mettent en réseau comme Écoplan pour Paris 18<sup>e</sup> ou la Coopérative des Communs pour Ivry-sur-Seine.

Une autre thématique forte est l'autonomisation des populations autour des enjeux climatiques avec des associations comme Astérya à Paris 18<sup>e</sup> - en éducation populaire ou l'Assemblée citoyenne à Ivry.

En conclusion, on constate la construction de nouvelles formes d'intermédiation territoriale par des administrations ou en lien avec des mobilisations collectives avec de nouvelles formes négociées d'agir en commun entre pouvoirs publics et citoyen-ne-s mais avec beaucoup de manques : une action qui reste palliative, une délégation de prise en charge de service public à moindre coût et la question du contrôle par la société civile.

**Fanny Mousset** (association Ghattup Saint-Denis) demande si les données de CIVIC ACT 2 sont disponibles et si le constat que les mobilisations sont beaucoup portées par les jeunes est partagé.

**Une personne de la salle** s'enquiert des conséquences à attendre d'un phénomène de délégation de services sociaux à moindre coût.

**Nathalie Blanc** explique que ce point est une source d'interrogation. La conséquence pourrait être de ne pas répondre à la question des inégalités en ne menant qu'une action supplétive et en retournant à une action sociale de type caritative. Les articles relatifs à CIVIC ACT vont être publiés et l'association peut écrire aux chercheur-se-s pour obtenir des éléments.

**Caroline Gallez** indique que l'on constate effectivement un engagement des jeunes dans les associations les plus récentes. Ces jeunes font pour leur part le constat d'un dysfonctionnement des pouvoirs publics et d'un manque de prise en charge des questions sociales et environnementales. On trouve dans ces collectifs une dimension politique généralement très forte avec plutôt des personnes ayant un fort capital culturel et souvent un fort capital social. Cela étant, on trouve aussi des disparités très fortes entre



les communes.

**Laurence Granchamp** s'interroge sur la question de l'intermédiation et demande si l'on observe le même type de résultats auprès des acteur-ric-e-s publics territoriaux et des associations.

**Caroline Gallez** explique que les communes étudiées ont toutes des orientations politiques différentes. La commune de Clamart est très peu engagée sur les questions écologiques voire montre une certaine hostilité aux associations écologistes, néanmoins celles-ci contournent cet obstacle en se constituant à une autre échelle, par exemple avec CATTE qui s'est constituée à l'échelle département des Hauts-de-Seine ou des associations de vélo, à l'échelle intercommunale pour intervenir sur le plan vélo d'Ile-de-France. À Aubervilliers, s'il y a visiblement eu un choc au moment du passage de la municipalité à droite, les collectifs ont aussi trouvé des moyens de contournement.

**Une personne de la salle** souhaiterait connaître les limites de cette étude en termes de comparabilité avec d'autres études sur l'intersection entre inégalités économiques et environnementales.

**Nathalie Blanc** explique que le but, ici, était de sortir des études de cas et de trouver la possibilité d'aller vers une montée en généralité plus importante en ancrant cette recherche dans un dispositif quantitatif mené en amont. Elle ne connaît pas de dispositif équivalent sur le plan méthodologique sur ces questions. Néanmoins, les travaux sur les inégalités sociales et environnementales sont de plus en plus nombreux. En 2021, France Stratégie a sorti un rapport sur les inégalités socio-environnementales montrant que le lien entre catégories populaires et pollution des sols n'était pas linéaire.

Ce que tente CIVIC ACT, c'est de voir dans quelle mesure il existe une territorialité des dynamiques d'engagement.

**Jean Chiche** note que la limite de l'étude est que les associations interviewées sont celles qui ont accepté de répondre. Dans la première étude, CIVIC ACT 1, plus on trouvait d'associations environnementales moins elles votaient dans la commune considérée.

**Nathalie Blanc** ajoute que la grande différence entre les études CIVIC ACT 1 et 2 est que



CIVIC ACT 1 ne s'était pas intéressée aux questions de justice. Dans CIVIC ACT 2, il s'est agi de rechercher des associations tournées à la fois vers les questions sociales et environnementales. L'échantillon n'est pas du tout le même.

**Une personne de la salle** demande comment a été organisée l'enquête qualitative.

**Nathalie Blanc** explique que la partie qualitative a demandé un gros travail d'équipe avec la réalisation de près d'une centaine d'entretiens qui ont succédé à un premier gros travail d'identification des associations dans les communes considérées. Il a fallu faire appel à beaucoup de bouche à oreille pour trouver les structures et essayer de couvrir le plus vaste panel possible - en l'absence de moyen automatisé pour les recenser.

**Nathalie Blanc** remercie l'ensemble des participant·e·s pour avoir suivi cette journée d'études.



Ce document de travail a été corédigé par la société Codexa ([www.codexa.fr](http://www.codexa.fr)) et le *Centre des Politiques de la Terre*.

Si vous souhaitez citer ce document de travail :  
(2023), « Les justices au cœur de la transition sociale et écologiques des territoires : Journée (in)justices environnementales et climatiques, Compte-rendu synthétique de la journée d'études du lundi 05 décembre 2022 », *Centre des Politiques de la Terre*, 46 pages.